

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

CF No : 030/CF/T/CIAIS/2022

**Dossier de Consultation relatif aux travaux de construction d'école Igavane 1 de 4
SDC / Tensigh / Tagant**

1. **Référence de publication :** Lettre N°120/DG/ANESP
2. **Date de présentation aux candidats :** 24/06/2022
3. **Nombre d'offres reçues :** Trois (03) offres
4. **Montant de l'offre retenue :** Neuf Millions Huit Cent Quarante-six Mille Cent vingt Ouguiyas Toutes Taxes Comprises (9 846 120 MRU TTC)
5. **Délai :** Six (6) mois.
6. **Nom et adresse de l'attributaire :** SOMC – TP
Adresse : Nouakchott.
Tel : +222 46 77 32 00

La publication ou l'affichage du présent avis ouvre le délai de trois (3) jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Nouakchott le, 06/09/2022



Le Directeur Général

Idrissa TIRERA

